

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE PARIS – 18 MAI 2018

Le 18 mai 2018 à 9h30, les membres de l'Union Nationale des Maisons d'Etudiants (UNME), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Paris, au CISP Kellermann, 17 bvd Kellermann, sur convocation écrite de la Présidente. Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les membres présents et représentés, soit 26 signatures (28 voix au total avec les pouvoirs).

L'Assemblée est présidée par Madame Hélène Bainier, présidente de l'association.

Madame la Présidente ouvre la séance à 9h30 et rappelle l'ordre du jour

I- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2017

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire 2017 est approuvé à l'unanimité.

II- Rapport d'activité de l'exercice 2017 /2018

Rapport moral 2017/2018

Hélène Bainier, Nicolas Aussedat, vice-président de l'association, Rodolphe du Gardin, Soazig Lanco et Frédéric Rouge donnent lecture du rapport moral annexé au présent document.

Les motions suivantes sont soumises au vote des adhérents :

- ✓ Donnez-vous quitus moral au rapport d'activité de l'UNME pour l'année 2017-2018 ?
Le rapport moral 2017 est approuvé à l'unanimité.
- ✓ Approuvez-vous la nomination au conseil d'administration de l'UNME de Me NGUYEN Minh Thu Thuy, vice-présidente d'EMK les Etudiants du Mékong et directrice du foyer Pierre Olivain ?
La nomination de Me NGUYEN Minh Thu Thuy au CA de l'UNME est approuvée à l'unanimité

Rapport financier 2017

Monsieur Vincent Verwaerde, trésorier de l'association, donne lecture du rapport financier que l'on trouvera annexé au présent document.

Les motions suivantes sont soumises au vote des adhérents :

- ✓ Approuvez-vous l'affectation de l'excédent 2017 au compte de report à nouveau ?
- ✓ Acceptez-vous les comptes présentés et le budget 2018 ?
- ✓ Approuvez-vous le montant des cotisations qui seront appelées en 2020 ?
- ✓ Donnez-vous quitus au Conseil d'administration pour son activité et sa gestion ?
Ces motions et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité

III- Rapprochement de branche : consultation sur le choix de la branche d'accueil

Maitre Sébastien Grandjean rappelle les enjeux et les limites de ce vote consultatif des adhérents sur le choix de la branche d'accueil. Le rapprochement des branches suppose en effet l'adhésion des organisations syndicales et patronales de la branche d'accueil.

Ce vote à lieu à bulletin secret : chaque adhérent est invité à déposer dans l'urne la ou les enveloppes correspondant aux pouvoirs dont il est investi.

Cécile Montlahuc, Sylvie Rouffiat, Ombeline Meaudre et Hélène Bainier procèdent au dépouillement.

A la question posée : Souhaitez-vous que la branche des Maisons d'étudiants se rapproche de la branche :

- A - des Foyers et Services pour les Jeunes Travailleurs (FSJT) ?^{FSJT}
- B - de l'Enseignement Privé Non Lucratif (EPNL) ?^{EPNL}

Il est décompté :

22 bulletins pour la branche EPNL

5 bulletin pour la branche FSJT

1 enveloppe intégrant les deux bulletins, FSJT et UNME, est comptée comme un vote nul

Nicolas Aussedat rappelle en conclusion les options de l'UNME : Forte de cette consultation, l'UNME va travailler à une fusion absorption avec la CEPNL. Toutefois, l'absence de soutien des OS de la branche EPNL et/ou de l'organisation patronale EPNL ferait obstacle à un rapprochement négocié ou administré de la branche des Maisons d'étudiants avec celle de l'EPNL. Dans cette éventualité, le Conseil d'administration de l'UNME se rapprocherait du CNEA pour négocier un rapprochement avec la branche FSJT et éviter ainsi une fusion administrée avec la branche FSJT.

La séance est levée à 12h par Nicolas Aussedat.

Annexes : Rapport d'activité 2017 2018

Hélène Bainier
Présidente

